

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 10 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 05 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Éric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Gwendoline FELIN, Thierry LEBOUCHER, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Sergine BEZARD, Monsieur Pierre AUVRET

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Mauricette DIRR

CM 05.03.2026	Affectation des résultats 2025 du budget annexe supérette et station-service	Délibération n° 2026-022
---------------	--	-------------------------------------

Rapporteur : Éric MOISAN

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025, clos le 31 décembre 2025, dans le cadre du budget annexe supérette et station-service de la commune de Jugon-les-Lacs, établi selon la nomenclature M57.

L'analyse du compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE DE JUGON LES LACS SUPERETTE ET STATION DE CARBURANT AFFECTATION DES RESULTATS N-1		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	-	
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	45 971,97	
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	45 971,97	
D - Résultats N - 1 reporté (002)	-	
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	45 971,97	➤ résultat à affecter dans le BP
SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Dépenses d'investissement	0,00	
B - Recettes d'investissement	0,00	
RBI - Résultat brut de la section d'investissement	0,00	
C - Résultats N - 1 reportés (001)	0,00	
D - Résultat d'investissement R001	0,00	➤ à reporter au BP en section investissement au D/R 001 (<u>pas de mandat/titre</u>)
Solde des restes à réaliser d'investissement		
A - Dépenses engagées non mandatées	0,00	
B - Recettes restant à réaliser	0,00	
E - Résultats Soldes restes à réaliser	0,00	
Besoin de financement F = D + E	0,00	
REPRISE RNF (résultat net fonctt) = G + H	45 971,97	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)	0,00	➤ à inscrire au BP recettes d'investissement compte 1068 (<u>Titre à faire</u>)
2) H = Report en fonctionnement R002	45 971,97	➤ à reporter au BP en section de fonctionnement au R 002 (<u>pas de titre</u>)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Décide

- **D'affecter le résultat de l'exercice 2025, tel qu'il ressort du compte financier unique arrêté le 05 mars 2026 comme suit :**
 - **F_R_002 : 45 971.97 €**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Eric MOISAN



Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 022-200056711-20260305-DE_2026_022-DE